

**MÉMOIRE**

**PRÉSENTÉ AU**

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

**PAR**

**LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**  
**1000, boul. Arthur-Sicard**  
**Bécancour (Québec) G9H 2Z8**  
**(819) 294-6656**

**POUR**

**LE PROJET DE COGÉNÉRATION DANS LE PARC**  
**INDUSTRIEL DE BÉCANCOUR**

**BÉCANCOUR**  
**9 DÉCEMBRE 2003**

**3 PAGES (incluant celle-ci)**

---

## **Le projet**

Projet d'une centrale de cogénération dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour par TransCanada Energy Ltd.

### ***Mémoire soumis par la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour***

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire.

La Société est mandataire du gouvernement du Québec et le ministre du Développement économique et régional est responsable de l'application de sa loi constitutive. Elle a pour objet de promouvoir l'établissement de nouvelles entreprises et de fournir les infrastructures nécessaires à l'implantation et l'exploitation d'entreprises de grande envergure.

### ***Intérêt porté au projet***

Ce projet revêt une grande importance pour notre Société car il aura pour conséquence de :

- Augmenter l'offre d'énergie dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour présentement limitée par la capacité résiduelle du réseau de distribution.

L'offre d'énergie est un facteur de localisation très important pour les entreprises, et nul doute que cet ajout sera de nature à favoriser l'implantation de nouvelles industries à Bécancour.

- Produire une nouvelle énergie, la vapeur, qui sera vendue à deux entreprises du Parc, soit Norsk Hydro Canada inc. et Société PCI Chimie Canada inc., permettant à ces dernières, soumises à une concurrence intense, de réaliser des économies substantielles, améliorant ainsi leur compétitivité.

L'arrivée d'un producteur de vapeur à Bécancour ajoute un facteur supplémentaire de localisation des entreprises.

- Augmenter l'approvisionnement et la capacité de distribution du gaz naturel dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour, sécurisant ainsi le réseau en le bouclant.

Ces trois éléments constituent des améliorations substantielles aux infrastructures déjà en place et contribueront de façon significative au développement du Parc industriel et portuaire de Bécancour.

Du point de vue environnemental, la localisation de ce projet à Bécancour nous apparaît des plus pertinente, puisqu'elle est conforme au plan d'affectation du territoire, qu'elle s'intègre dans un milieu industriel limitant ainsi les nuisances, et que sa production pourra servir localement, éliminant par le fait même la nécessité d'infrastructures de réseau additionnelles.

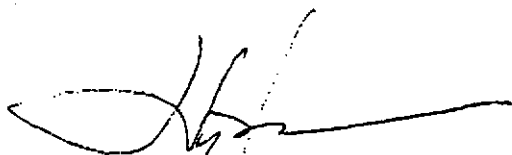
De plus, la fourniture de vapeur permettra la fermeture d'installations vieillissantes chez Norsk Hydro et désuètes chez PCI, améliorant le bilan net de ce projet au niveau des gaz à effet de serre, notamment les dioxydes de soufre, ce que tout projet sans client-vapeur ne pourrait assurer.

Finalement, ce projet aura des retombées économiques très importantes pour notre région :

- 400 emplois en moyenne durant les 26 mois de la construction.
- 120 M\$ (env.) d'achats au Québec.
- 25 emplois permanents par la suite.

Nous avons suivi le développement de ce projet depuis le début et avons la conviction qu'il a été mené de façon sérieuse, responsable et très professionnelle.

Conséquemment, nous souhaitons fortement que le Bape émette une recommandation favorable au ministre de l'Environnement pour la réalisation de ce projet.



Jean-Pierre Nepveu  
Président-directeur général

JPN/mb

2003.12.09

(j:\1103\20184\_memoire\_bape)